



la Convention
de la Baie James
et du Nord québécois

**Comité d'examen des répercussions
sur l'environnement et le milieu social**

ᑲᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ
ᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ
ᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ

COMPTE-RENDU

323^e RÉUNION DU COMITÉ D'EXAMEN

(adopté)

DATE : Le 19 novembre 2014

ENDROIT : Bureau du COMEX
201, avenue du Président-Kennedy, bureau PK-2840
Montréal (Québec) H2X 3Y7

ÉTAIENT PRÉSENTS : André Boisclair, président, Québec
Daniel Berrouard, Québec
Robert Joly, Québec
Brian Craik, GNC
Philip Awashish, GNC

Secrétaire exécutive : Mélanie Chabot

1) DÉBUT DE LA RENCONTRE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté tel que présenté.

2) ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA 322^E RÉUNION

Quelques modifications ont été apportées au compte-rendu (voir le souligné) :

- p.3 : #20141001-02 : qu'en réponse au document susmentionné, le promoteur doit fournir une mise à jour de son projet avant que toute analyse ne se poursuive, à l'exception de la condition 16.
- p. 5, point 8 : ATTENDU QUE les membres du COMEX souhaitent obtenir du promoteur une réponse aux questions/commentaires suivants.
- p.7 #20141001-04 : de recommander à l'Administrateur d'adresser les quinze questions/ commentaires susmentionnées au promoteur.
- P.9, item 11 : une note à l'effet que la directive élaborée par le COMEV oblige le promoteur à consulter la population;

Action : Classer le compte-rendu de la 322^e réunion

3) Suivi de la correspondance (voir l'annexe A)

Deux correspondances ont été reçues depuis l'envoi de l'avis de convocation. D'abord une réponse du Secrétariat aux affaires autochtones relativement au texte sur la participation publique. Ensuite, Hydro-Québec a mentionné à l'Administrateur qu'elle suspend son projet de ligne à 161 kV reliant le projet de Métaux Blackrock.

4) Projet diamantifère Renard

- a) Demande de modification du CA (troisième partie)
 - *pour discussion*

ATTENDU QUE, le promoteur désire changer son mode de production d'énergie pour passer au gaz naturel;

ATTENDU QUE, l'ensemble de la documentation pour l'analyse de la modification au certificat d'autorisation n'a pas été transmise au COMEX;

EN CONSÉQUENCE, les membres conviennent de reporter cet item à la prochaine réunion.

Action : Reporter cet item à l'ordre du jour de la prochaine réunion

5) Sites miniers orphelins et site d'exploration abandonnés

- *pour discussion*

ATTENDU QUE, dans le contexte du projet minier Stornoway le promoteur désirait réaliser des travaux de compensation de l'habitat du poisson sur un site minier abandonné et toujours contaminé;

ATTENDU QUE, l'existence de ce site n'a été connu que dernièrement par le promoteur;

ATTENDU QUE, afin de comprendre les impacts cumulatifs et le contexte global des projets à l'étude, les membres considèrent qu'une cartographie localisant de tous les sites miniers orphelins de la Baie-James leur serait très utile;

ATTENDU QUE, une vérification a été faite auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et que ce dernier possède de l'information uniquement concernant les anciens sites d'exploitation minière;

ATTENDU QUE, le Gouvernement de la nation crie possède un inventaire préliminaire de sites abandonnés d'exploration minière

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

#2014-1119-01 : d'écrire au MERN pour obtenir une cartographie de la localisation des sites d'exploitation minière abandonnés.

#2014-1119-02 : de valider auprès du Gouvernement de la nation crie l'information disponible à propos des sites d'exploration minière abandonnés

Action : Envoyer une lettre au MERN

6) Projet Éléonore

- a) Concept d'aménagement final du parc à résidu – réponse du promoteur

- *pour recommandation*

ATTENDU QUE, selon la condition 2.9 du certificat d'autorisation global délivré le 10 novembre 2011, le promoteur doit faire approuver le concept d'aménagement final du parc à résidus;

ATTENDU QUE, le COMEX a reçu le concept d'aménagement final du parc à résidus miniers le 21 mai 2014 ainsi que des renseignements supplémentaires le 25 septembre 2014;

ATTENDU QUE, les membres considèrent que les renseignements transmis sont satisfaisant;

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

#2014-1119-03 de recommander à l'Administrateur d'autoriser le concept d'aménagement final du parc à résidus minier de la mine Éléonore.

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur

- b) Rapport annuel 2013 de suivi et surveillance environnementale
 - *pour recommandation*

ATTENDU QUE, selon le certificat d'autorisation global délivré le 10 novembre 2011, le promoteur doit réaliser un suivi environnemental de son projet;

ATTENDU QUE, le COMEX a reçu, pour information, le rapport annuel 2013 de suivi et surveillance environnementale le 2 septembre 2014;

ATTENDU QUE, le promoteur souhaite modifier le suivi relatif à l'esturgeon jaune, notamment l'abandon d'un suivi télémétrique;

ATTENDU QUE, les individus marqués par le promoteur sont susceptibles d'apporter des renseignements sur des modifications au comportement migratoire de l'esturgeon jaune possiblement du à l'exploitation de la mine;

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

#2014-1119-04 de mentionner à l'Administrateur que le rapport de suivi et de surveillance environnemental 2013 de la mine Éléonore est acceptable.

#2014-1119-05 de recommander à l'Administrateur de soumettre les questions suivantes au promoteur avant d'autoriser les modifications au programme de suivi environnemental en ce qui a trait à l'esturgeon jaune :

Question 1 : *Le promoteur doit déterminer si le système acoustique fixe peut être installé à un endroit alternatif (avec des profondeurs d'eau moins élevées) et où il serait possible que les 31 individus marqués par Les Mines Opinaca puissent être détectés? De plus, comme le projet devait être réalisé en collaboration avec Hydro-Québec, les 31 esturgeons ne pourraient-ils pas être détectés ailleurs dans le réservoir ou dans les rivières du réseau Opinaca-Eastmain par un dispositif appartenant à Hydro-Québec?*

Question 2 : *Le programme proposé ajoutait un suivi supplémentaire au système acoustique fixe et était ainsi formulé : Par ailleurs, un appareil de détection portable sera fourni aux maîtres de trappe du secteur afin qu'ils puissent vérifier la présence de transpondeurs dans les esturgeons capturés durant leurs activités de pêche. Le promoteur doit préciser ce qu'il en est de ce suivi.*

Question 3 : *Aussi, l'objectif du suivi conjoint avec Hydro-Québec était ainsi expliqué : À l'aide de l'information récoltée, une base de données sera créée en partenariat avec Hydro-Québec. Chaque fois qu'un esturgeon marqué est capturé ou qu'un déplacement est enregistré, l'information sera ajoutée à la base de données. De plus, tout autre organisme réalisant des études dans le réservoir dans lesquelles des esturgeons seront marqués et/ou muni d'un transpondeur sera invité à inclure ses résultats à cette base de données. Il sera ainsi possible de préciser le comportement migratoire de l'esturgeon dans la rivière Opinaca et ainsi être en mesure de détecter un changement à ce niveau. La mise en place de cette base de données facilitera grandement la circulation de l'information entre les différents organismes et ainsi permettra d'augmenter considérablement la connaissance de cette espèce dans le Nord québécois. Tant Hydro-Québec, les promoteurs actuels ou futurs, que la nation Crie bénéficieront de la mise en commun des connaissances sur l'esturgeon jaune. Il est aussi stipulé: Il semble également de l'intention d'Hydro-Québec de poursuivre les activités d'analyse de suivi télémétrique au-delà de 2016 sur la rivière Eastmain. Le promoteur doit à ce sujet faire état des échanges et ententes avec Hydro-Québec. Comme Hydro-Québec poursuivra de son côté son programme de suivi télémétrique, qui constituait la majorité des données (300 vs 31 individus de la rivière Opinaca) à incorporer à la banque de données proposée par Les Mines Opinaca ltée en 2014, le promoteur doit justifier davantage pourquoi le suivi télémétrique est abandonné sans plus de discussion. De plus, qu'en est-il des données prévues être amassées par d'autres organismes qui auraient des activités reliées à l'esturgeon jaune dans le réservoir?*

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur

7) Projet minier BlackRock

- a) Suivi de la condition 16
• *pour recommandation*

ATTENDU QUE, le COMEX a reçu, le 11 juillet 2014, des renseignements relatifs notamment au respect de la condition 16 du certificat d'autorisation émis le 6 décembre 2013;

ATTENDU QUE, les membres du COMEX considèrent que les renseignements produits par le promoteur sont incomplets;

ATTENDU QUE, un document d'analyse présentant une série de 34 questions et commentaires a été présenté aux membres et que ces derniers sont satisfaits du document;

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

#2014-1119-06 de recommander à l'Administrateur de soumettre le document de questions et commentaires au promoteur avant de déterminer si la condition 16 du certificat d'autorisation a été remplie.

8) Projet de ligne à 161kV pour BlackRock par Hydro-Québec

- a) Condition 8
• *pour recommandation*

ATTENDU QUE, le COMEX a reçu un document fournissant des renseignements afin de remplir la condition n°8 du certificat d'autorisation;

ATTENDU QUE, les membres du COMEX considèrent que le promoteur a répondu à la condition n°8 en présentant les moyens qu'il compte mettre en place pour informer les utilisateurs du territoire de l'avancement des travaux et des ajustements à la ligne en place qui pourraient être requis;

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

#2014-1119-07 de recommander à l'Administrateur de considérer que le promoteur a répondu adéquatement à la condition n°8 du certificat d'autorisation.

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur

- b) *Avis de suspension du projet*
• *pour information*

ATTENDU QUE, le COMEX a été avisé que le promoteur suspendait son projet compte tenu de la révision de l'échéancier de construction du projet minier de Métaux Blackrock;

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX notent cette information et attendront de la part de l'Administrateur la nouvelle date de mise en service de la ligne.

9) Projet minier Troilus

- a) Réponse du promoteur aux questions sur le rapport annuel post-fermeture 2013
• *pour recommandation*

ATTENDU QUE, le COMEX a reçu, pour information, le rapport annuel de surveillance et d'inspection environnementale post-fermeture du projet minier Troilus ainsi que des renseignements supplémentaires le 23 octobre 2014;

ATTENDU QUE, le promoteur a mentionné que les résultats du suivi 2013 de la qualité de l'eau des fosses sera transmis dans le rapport annuel 2014;

ATTENDU QUE, les membres considèrent que les renseignements transmis sont complets et satisfaisants;

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

#2014-1119-08 de mentionner à l'Administrateur que le Rapport de surveillance et d'inspection environnementale post-fermeture 2013 est complet et que le COMEX a noté que les résultats du suivi 2013 de la qualité des eaux des fosses sera transmis avec le rapport de suivi 2014.

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur

10) Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert par Hydro-Québec

- a) Suivi des espèces floristiques à statut particulier 2013 (rapport final)
 - *Demande d'annulation des deux dernières années du programme de suivi des espèces floristiques à statut particulier (soit 2016 et 2020) : pour recommandation*

ATTENDU QUE, le COMEX a reçu le rapport d'étude final du suivi des espèces floristiques à statut particulier en 2013;

ATTENDU QUE, compte tenu des résultats des deux premières années de suivi post-dérivation, soit 2010 et 2013, le promoteur considère que les espèces étudiées devraient maintenir une abondance relativement élevée par rapport aux conditions de référence établies en 2009 et que ce suivi pourrait être annulé pour les deux dernières années;

ATTENDU QUE, les membres du COMEX ont pris connaissance du rapport de suivi et qu'à la lumière des résultats conviennent que les deux dernières années de suivi des espèces floristiques à statut particulier soit annulé.

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

#2014-1119-09 de recommander à l'Administrateur d'autoriser l'annulation des deux dernières années du programme de suivi des espèces floristiques à statut particulier, soit 2016 et 2020, tel que demandé par Hydro-Québec.

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur

- b) Cartes des corridors de navigation
 - *pour information*

ATTENDU QUE, des cartes présentant des corridors de navigation ont été portées à l'attention du COMEX pour information;

ATTENDU QUE, ces cartes ont été distribuées aux représentants des communautés criées concernées;

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX considèrent qu'il est d'intérêt que ces cartes soient transmises aux communautés concernées.

- c) Suivi des conditions de navigation de la rivière Rupert – Consultation des utilisateurs criés – 2013
 - *demande de report des entrevues prévues pour 2014 à 2018 : pour recommandation*

ATTENDU QUE, le COMEX a reçu le rapport de consultation des utilisateurs criés de 2013 concernant le suivi des conditions de navigation de la rivière Rupert;

ATTENDU QUE, le promoteur désire reporter en 2018 les entrevues avec les utilisateurs criés de la rivière Rupert prévues en 2014;

ATTENDU QUE, cette demande fait suite à une recommandation du Sous-comité « navigation » où siègent des partenaires criés de Waskaganish et Nemaska et que ce report permettra aux utilisateurs de s'adapter progressivement aux nouvelles conditions de navigation sur la rivière Rupert;

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX considèrent que la demande du promoteur est justifiée et décident:

#2014-1119-10 de recommander à l'Administrateur d'autoriser le report des entrevues en 2018 tel que demandé par Hydro-Québec.

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur

- d) Suivi des population de poissons dans le secteur à débit augmenté de la rivière Eastmain – Suivi environnemental en phase exploitation – Suivi 2013
 - *pour discussion*

ATTENDU QUE, le COMEX a reçu, pour information le rapport sur le suivi 2013 des populations de poissons entre le pk 193 et 217 dans le secteur à débit augmenté de la rivière Eastmain;

ATTENDU QUE, les membres notent que la passe migratoire au PK 207 est efficace entre autre pour l'esturgeon jaune;

ATTENDU QUE, le COMEX a aussi reçu pour information le rapport de suivi 2012-2013 du cisco anadrome sur la rivière Rupert;

ATTENDU QUE, les membres notent que les problématiques relatives au cisco sont davantage liées à la capture qu'à l'abondance;

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX considèrent que les renseignements transmis par le promoteur sont satisfaisants et que le rapport à fournir pour l'année 2014 sera déterminant pour la continuation ou non du suivi.

11) Projet de prolongement de la route 167 Nord par le MTQ

- a) Programme de désaffectation et de restauration des sites affectés par les travaux sur le lot A (km 0 à 82)
- *pour recommandation*

ATTENDU QUE, le COMEX a reçu le programme de désaffectation et de restauration des sites affectés par les travaux de construction de la route 167 Nord sur le lot A;

ATTENDU QUE, le COMEX a transmis à l'Administrateur une recommandation concernant le programme de désaffectation et de restauration des sites affectés par les travaux de construction de la route 167 Nord sur le lot B et qu'il serait opportun que le promoteur harmonise ses travaux d'un lot à l'autre afin d'optimiser la restauration et la désaffectation des sites affectés par les travaux de construction de la route;

ATTENDU QUE, contrairement au lot B, le lot A traverse en partie des secteurs sensibles, dont le territoire du projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish;

ATTENDU QUE, les membres du COMEX considèrent que le promoteur devra ainsi porter une attention particulière au territoire du projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish lors de la désaffectation et la restauration du lot A;

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

#2014-1119-11 de recommander à l'Administrateur d'autoriser le programme de désaffectation et de restauration du lot A aux conditions suivantes :

Condition 1 *Le promoteur doit restaurer les sites de matériel granulaire non autorisés au km 4 et au km 70, puisque ceux-ci sont situés dans le territoire du projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish, en respectant les normes exigées antérieurement pour la restauration du lot B. En plus, le MTQ doit réaliser la restauration en respectant une pente d'un minimum de 3 :1, de même qu'en reboisant et revégétalisant avec les espèces déjà autorisées par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour ce secteur.*

Condition 2 *La plupart des aires de rebus identifiés par le promoteur, à l'annexe G du document qu'il a produit, sont localisés à proximité de plans d'eau, de cours d'eau intermittents ou permanents ou encore de milieux humides entraînant un risque de contamination de ces milieux sensibles. Un rapport de suivi des interventions et*

aménagements réalisés afin de protéger adéquatement le milieu, accompagné de photographies doit être transmis à l'Administrateur à la fin des travaux de désaffectation et de restauration pour information et ce dans le cadre des suivis environnementaux prévus au certificat d'autorisation délivré en vertu du chapitre 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Condition 3 *Certaines sections utilisées de l'ancienne route d'hiver, pour lesquelles seules une scarification et une plantation d'arbres sont prévues, pourraient présenter des sources potentielles d'entraînement de sédiments dû à leur proximité avec des milieux sensibles. Ces secteurs à risques d'érosion doivent être stabilisés et végétés adéquatement. Lorsque les travaux de désaffectation et de restauration seront complétés, le promoteur transmettra à l'Administrateur pour information, un rapport accompagné de photos et identifiant les sites ayant fait l'objet de travaux, une description de ce qui a été réalisé, de même que l'efficacité des mesures mises en place. Ce rapport pourra être transmis dans le cadre des suivis environnementaux que le promoteur doit réaliser.*

Condition 4 *Le promoteur mentionne que la carrière 55-B, de même que la sablière D-R 167A, seront conservées à long terme compte tenu de leur grande réserve de matériel pour l'entretien de la route. Ces sites doivent être réaménagés de manière progressive au fil des ans selon un échéancier à déterminer avec la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec du MDDELCC.*

Condition 5 *Le promoteur doit restaurer la falaise à l'extrémité nord-est du dépôt D22, de sorte que les lieux demeurent sécuritaires pour d'éventuels visiteurs du parc national Albanel-Témiscamie-Otish.*

Condition 6 *Dans le territoire du projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish, le promoteur doit s'assurer que les empiètements, les bancs d'emprunt et les accès à ces bancs soient fermés, restaurés et reboisés, à l'exception d'une portion du dépôt D22B, tel qu'il l'a convenu avec la Direction des parcs du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et présenté à l'annexe E du programme de désaffectation et de restauration.*

Condition 7 *Tel que mentionné dans le programme de désaffectation et de restauration, les chemins d'accès aux bancs d'emprunt seront scarifiés et des arbres y seront plantés pour en bloquer l'accès. Le promoteur doit transmettre à l'Administrateur, pour information et ce dès la fin de ces travaux, un rapport accompagné de photos des travaux effectués. Ce rapport pourra être transmis dans le cadre des suivis environnementaux que le promoteur doit réaliser.*

Condition 8 *Le promoteur a identifié dans son programme de désaffectation et de restauration, les principaux sites visés par la section IV.2.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement pourtant sur la protection des terrains et leur réhabilitation en cas de contamination. Le promoteur doit présenter d'ici la fin des travaux à la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec du MDDELCC un rapport faisant état de l'ensemble des lieux visés par cette section de la loi, de même que les travaux à entreprendre pour décontaminer les zones affectées. Ce rapport doit également inclure les sites contaminés n'étant pas couvert par la section IV.2.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement dont, entres autres, les piles de sols contaminés observées lors de certaines inspections terrain du MDDELCC. De plus, si*

des travaux de décontamination devaient être requis, le promoteur devra faire une demande en ce sens auprès de l'Administrateur suivant les dispositions du chapitre II de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Condition 9 *Les campements de travailleurs et autres installations connexes érigés lors de la construction de la route 167 Nord devraient éventuellement être démantelés. Le promoteur doit transmettre à l'Administrateur, pour information, un rapport portant sur la désaffectation de ces sites. Si certaines de ces installations devaient demeurer en place, celles-ci devront faire l'objet d'une autorisation par le MDDELCC et, le cas échéant, le promoteur devra préciser qui en aura la responsabilité.*

12) Mise à jour de la directive sur la participation publique

a) Commentaires reçus

ATTENDU QUE, le COMEX a reçu des commentaires en ce qui a trait à la mise à jour de sa directive sur la participation publique;

ATTENDU QUE, ces commentaires traitent notamment de :

- Règlements plus clairs pour les audiences et les consultations;
- Rôle des Chefs de conseil de bande;
- Implication des communautés dans l'organisation des consultations publiques;
- L'indépendance du président;
- Temps alloué aux intervenants lors des audiences;
- Structure des échanges pendant les audiences publiques;

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX considèrent que ces commentaires seront pris en considération dans la mise à jour de la directive sur la participation publique.

b) Communiqué de presse

Un communiqué de presse sera diffusé le 20 novembre à 13h annonçant la tenue d'une consultation sur la mise à jour de sa procédure de participation publique.

13) Site Internet du COMEX

Le site Internet a été mis en ligne le 20 novembre 2014. Certaines sections ont été traduites en Cri et d'autres sont à venir.

14) Varia

15) Date et lieu de la prochaine rencontre

*Compte-rendu de la
323^e réunion du COMEX*

Les membres conviennent que la prochaine réunion aura lieu vendredi le 12 décembre à 9h00 à Montréal au bureau du COMEX.

Annexe A
Suivi de la correspondance du 24 septembre au 7 novembre 2014

PROJET	DE	À	DOCUMENT	DATE	COMMENTAIRES	ACTION
Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert 3214-10-17	Mireille Paul MDDELCC	Mélanie Chabot COMEX	Transmission de deux cartes : <ul style="list-style-type: none"> • Navigation Corridors Opinaca réservoir – South, March 2014 • Navigation Corridors Opinaca réservoir – North, March 2014 	Réception : 2 octobre 2014	En réponse aux conditions 6.17 et 6.24 du CA émis le 24 novembre 2006.	<i>Amener les cartes à la réunion</i>
	Mireille Paul MDDELCC	André Boisclair COMEX	Suivi des conditions de navigation de la rivière Rupert – Consultation des utilisateurs cris - 2013	Réception : 2 octobre 2014 et précision 3 novembre 2014	En réponse aux conditions 6.19 et 6.21 du CA émis le 24 novembre 2006.	<i>Demande de report des entrevues prévues pour 2014 à 2018 : pour recommandation</i>
	Mireille Paul MDDELCC	André Boisclair COMEX	Suivi des conditions de navigation des biefs Rupert – Consultation des utilisateurs cris – Suivi environnemental en phase exploitation (2013)	Réception : 2 octobre 2014	En réponse aux conditions 5.1 et 6.16 du CA émis le 24 novembre 2006.	-
	Mireille Paul MDDELCC	André Boisclair COMEX	Demande d’annulation des deux dernières années du programme de suivi des espèces floristiques à statut particulier (soit 2016 et 2020)	Réception : 8 octobre 2014		<i>Pour recommandation</i>
	Mireille Paul MDDELCC	André Boisclair COMEX	Suivi des population de poissons dans le secteur à débit augmenté de la rivière Eastmain – Suivi environnemental en phase exploitation – Suivi 2013	Réception : 28 octobre 2014	En réponse à la condition 5.33 du CA et à la condition 1 de la modification du 28 juillet 2008.	<i>Pour information</i>

Compte-rendu de la
323^e réunion du COMEX

PROJET	DE	À	DOCUMENT	DATE	COMMENTAIRES	ACTION
	Mireille Paul MDDELCC	André Boisclair COMEX	Suivi environnemental du cisco anadrome – Rapport d'étude 2012-2013	Réception : 28 octobre 2014	En réponse aux conditions 5.18 et 5.20 du CA	<i>Pour information</i>
	Mireille Paul MDDELCC	André Boisclair COMEX	Suivi des aménagements pour l'omble de fontaine et des chenaux de montaison dans la rivière Rupert – Suivi 2013 – 2 ^e année de suivi	Réception : 28 octobre 2014	En réponse à la condition 5.24 du CA et à la condition 1 de la modification du 28 juillet 2008.	<i>Pour information</i>
	Mireille Paul MDDELCC	André Boisclair COMEX	Suivi de l'intégrité et de l'utilisation des frayères multispécifiques aménagées dans la rivière Rupert – Rapport d'étude 2013	Réception : 28 octobre 2014	En réponse à la condition 5.24 du CA	<i>Pour information</i>
	Mireille Paul MDDELCC	André Boisclair COMEX	Suivi du carbone organique total (COT) dans l'estuaire et la baie de la rivière Rupert – année 2013	Réception : 3 novembre 2014	En réponse à la condition 5.29 du CA et à la condition 1 de la modification du 28 juillet 2008.	<i>Pour information</i>
	Mireille Paul MDDELCC	André Boisclair COMEX	Suivi 2013 de la dynamique des rives de la rivière Rupert – Volume 1 et 2	Réception : 3 novembre 2014	En réponse à la condition 5.1 du CA et à la condition 1 de la modification du 28 juillet 2008.	<i>Pour information</i>
	Mireille Paul MDDELCC	André Boisclair COMEX	Suivi de l'intrusion saline dans la baie de Rupert – Rapport d'étude 2013	Réception : 3 novembre 2014	En réponse à la condition 5.30 du CA et à la condition 1 de la modification du 28 juillet 2008.	<i>Pour information</i>
Projet d'exploitation et de traitement de	Mireille Paul MDDELCC	André Boisclair COMEX	Réponses de Ressources Métanor inc. aux questions et commentaires sur le rapport annuel 2013	Réception : 7 octobre 2014	-	<i>Pour recommandation</i>

*Compte-rendu de la
323^e réunion du COMEX*

PROJET	DE	À	DOCUMENT	DATE	COMMENTAIRES	ACTION
900 000 tonnes de minerai d'or du site minier Bachelor par Ressources Métanor inc. 3214-14-027	André Boisclair COMEX	Gilbert Charland Admin. provincial	Lettre à l'Administrateur : Transmission d'un document de questions et commentaire	Envoi : 8 octobre 2014	-	-
	Lynda Roy COMEX	André Boisclair COMEX	Accusé réception	Réception : 16 octobre 2014	-	-
	Mireille Paul MDDELCC	Pascal Hamelin Bachelor	Transmission des questions et commentaires	Réception : (en c. c.) 24 octobre 2014	-	-
	Mireille Paul MDDELCC	André Boisclair COMEX	Réponses aux QC sur les tests de validation du système de destruction des cyanures	Réception : 10 novembre 2014	-	<i>Pour recommandatin</i>
Mine de diamant Renard 3214-14-041	Mireille Paul MDDELCC	Martin Boucher Stornoway	Transmission de la modification du CA : programme de compensation de l'habitat du poisson	Réception : 8 octobre 2014	-	-
	André Boisclair COMEX	Gilbert Charland Admin. provincial	Lettre à l'Administrateur : Recommandation partielle – demande de modification de CA	Envoi : 9 octobre 2014	-	-
	Lynda Roy COMEX	André Boisclair COMEX	Accusé réception	Réception : 16 octobre 2014	-	-
	Mireille Paul MDDELCC	Martin Boucher Stornoway	Transmission de la modification du CA	Réception : (en c. c.) 3 novembre 2014	-	-

*Compte-rendu de la
323^e réunion du COMEX*

PROJET	DE	À	DOCUMENT	DATE	COMMENTAIRES	ACTION
Projet Whabouchi 3214-14-052	André Boisclair COMEX	Gilbert Charland Admin. provincial	Lettre à l'Administrateur : Première fenêtre d'opportunité pour les audiences publiques	Envoi : 9 octobre 2014	-	-
	Lynda Roy COMEX	André Boisclair COMEX	Accusé réception	Réception : 16 octobre 2014	-	-
Participation publique	André Boisclair COMEX	Gilbert Charland Admin. provincial Isaac Voyageur Admin. régional Jean Picard CCEBJ	Transmission du texte pour consultation	Envoi : 9 octobre 2014	Aussi envoyé par la suite à : <ul style="list-style-type: none"> • Caroline Girard, CCCPP • Michel Létourneau, SAA • Christine Tremblay, MERN • Christian Lessard, SCG • Robert Sauvé, SPN 	-
	Lynda Roy COMEX	André Boisclair COMEX	Accusé réception	Réception : 16 octobre 2014	-	-
	Isaac Voyageur GNC	André Boisclair COMEX	Commentaires sur le texte de participation publique	Réception : 7 novembre 2014	-	-
	Jean Picard CCEBJ	André Boisclair COMEX	Commentaires sur le texte de participation publique	Réception : 7 novembre 2014	-	-

*Compte-rendu de la
323^e réunion du COMEX*

PROJET	DE	À	DOCUMENT	DATE	COMMENTAIRES	ACTION
	Christine Tremblay MERN	André Boisclair COMEX	Commentaires sur le texte de participation publique	Réception : 7 novembre 2014	-	-
	Christian Lessard Conseil Exécutif	André Boisclair COMEX	Commentaires sur le texte de participation publique	Réception : 11 novembre 2014	-	-
Projet BlackRock 3214-14-050	André Boisclair COMEX	Gilbert Charland Admin. provincial	Lettre à l'Administrateur : Demande de mise à jour du projet	Envoi : 9 octobre 2014	-	<i>En attente d'une réponse</i>
	Lynda Roy COMEX	André Boisclair COMEX	Accusé réception	Réception : 16 octobre 2014	-	-
	Mireille Paul MDDELCC	André Boisclair COMEX	Demande de modification du CA : échéancier	Réception : 6 novembre 2014	-	<i>Pour recommandation</i>
Projet de ligne à 161kV pour BlackRock par Hydro-Québec 3214-09-027	André Boisclair COMEX	Gilbert Charland Admin. provincial	Lettre à l'Administrateur : Recommandation d'autorisation – modification du calendrier de réalisation du projet	Envoi : 9 octobre 2014	-	-
	Lynda Roy COMEX	André Boisclair COMEX	Accusé réception	Réception : 16 octobre 2014	-	-
	Mireille Paul MDDELCC	André Boisclair COMEX	Transmission de la réponse à la condition 8	Réception : 23 octobre 2014	-	<i>Pour recommandation</i>

Compte-rendu de la
323^e réunion du COMEX

PROJET	DE	À	DOCUMENT	DATE	COMMENTAIRES	ACTION
	Mireille Paul MDDELCC	Guy Côté Hydro- Québec	Modification du calendrier de réalisation du projet	Réception : (en c. c.) 3 novembre 2014	-	-
Mine Langlois 3214-14-026	André Boisclair COMEX	Gilbert Charland Admin. provincial	Lettre à l'Administrateur : Transmission de questions et de commentaires	Envoi : 9 octobre 2014	-	<i>En attente d'une réponse</i>
	Lynda Roy COMEX	André Boisclair COMEX	Accusé réception	Réception : 16 octobre 2014	-	-
	Mireille Paul MDDELCC	Fortunato Coppola Dessau inc.	Transmission des questions et commentaires	Réception : (en c. c.) 22 octobre 2014	-	-
Projet minier Troilus 3214-14-025	Mireille Paul MDDELCC	André Boisclair COMEX	Transmission des réponses aux questions : rapport annuel post- fermeture 2013	Réception : 23 octobre 2014	-	<i>Pour recommandation</i>
Projet d'exploitation de gisements naturels d'agrégats sur les terres de catégorie II de Waskaganish 3214-03-030	Mireille Paul MDDELCC	André Boisclair COMEX	Transmission de l'étude d'impact	Réception : 28 octobre 2014	-	<i>Pour recommandation</i>
Caribous forestiers	Caroline Girard CCCPP	André Boisclair COMEX	Lettre : Répercussions des grands projets sur la faune	Réception : (en c. c.) 15 octobre	-	-

*Compte-rendu de la
323^e réunion du COMEX*

PROJET	DE	À	DOCUMENT	DATE	COMMENTAIRES	ACTION
	Roch Plusquellec Matériaux Blanchet	André Boisclair COMEX	Lettre : Étude d'impacts des six projets de chemin forestier dans le Nord-du-Québec	Réception : 29 octobre 2014	-	-